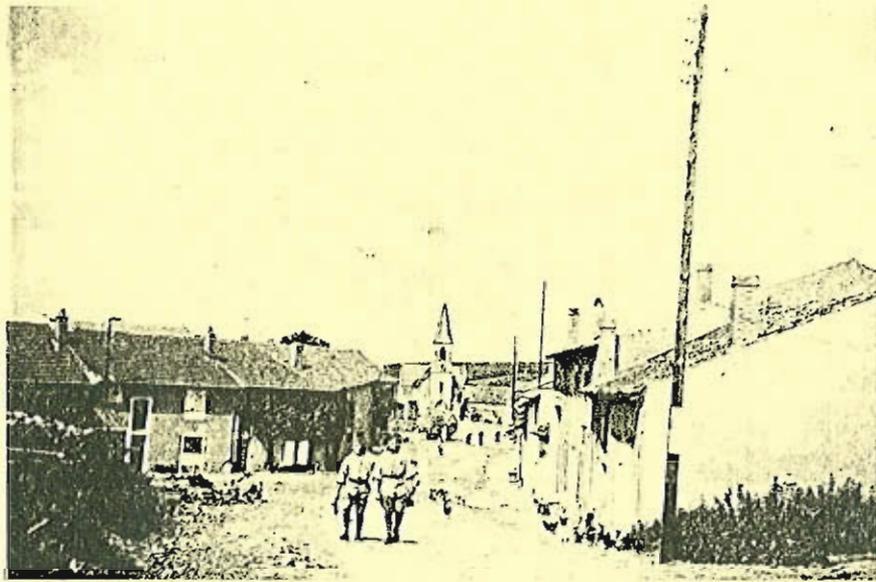


BEUX-INFO

Bulletin municipal d'information



N° 6- Décembre 1997

BEUX *Info*

N° 6 - Décembre 1997

SOMMAIRE

1	Sommaire
3	Le mot du Maire
4-6	Compte-rendu des conseils municipaux
7	Etat-Civil 1997 - Elections - Bienvenue aux nouveaux arrivés.
8	Maisons fleuries - Insolite
9	Réalisations 1997
10-11	Les investissements prévus en 1998
12	Assainissement intercommunal : le projet sur les rails
13	Ecole : la 2ème classe maternelle maintenue
14-15	Histoire locale . Il y a 57 ans... Beux était évacué.
16-17	Un boxeur professionnel à Beux
18-20	Portage de repas à domicile
21	5 et 6 septembre ; c'est la fête au village.
22	Page d'informations paroissiales

Photo de couverture : La rue principale de Beux en 1937 vue depuis la montée vers Luppy
On voit deux soldats français dont la garnison était hébergée dans le village.
(photo aimablement prêtée par Mme BEAUSEROY S.)

1997 s'achève. Cette année a été fertile en événements de toutes sortes pour notre pays tant sur le plan politique que dans d'autres domaines.

Si l'on regarde plus spécialement notre commune, un certain nombre de dossiers ont avancé de façon significative. La transformation de l'ancien presbytère en mairie et en logement locatif est quasiment achevée. La construction de la salle des fêtes attenante devrait s'opérer dans la foulée et sera peut-être achevée fin 1998 si les subventions sont accordées dans les délais prévus. L'autre grand dossier (la révision du P.O.S.) , qui fixera le cadre du développement de notre village dans les 10 ans qui viennent, devrait également voir son aboutissement en 1998. Les procédures administratives sont longues mais je ferai tout mon possible pour les réduire au minimum afin que les jeunes ménages qui veulent s'installer à Beux puissent le faire dans les meilleurs délais.

Comme vous en avez maintenant l'habitude, Beux-Info vous apporte chaque semestre de multiples informations sur la vie et l'histoire de notre commune. Je voudrais souligner, dans ce numéro, la page souvenir avec l'article sur l'évacuation de 1940 qui permettra aux anciens de se remémorer une période qui a été particulièrement difficile, matériellement et moralement, et qui montrera aux plus jeunes ce que peut entraîner l'arrivée au pouvoir d'idéologies extrémistes.

Sur un registre moins grave, l'article sur la présence dans notre village d'un boxeur professionnel en la personne de Steeve Lemmer, est très intéressant et qui sait, suscitera peut-être des vocations !

Le début de l'année étant traditionnellement consacré aux voeux, je voudrais vous présenter les miens, non par simple formalisme, mais comme un ami qui s'adresse à vous avec sincérité et authenticité. Que 1998 vous apporte la santé et l'accomplissement de ce que chacun de vous espère au seuil de l'année qui commence.

Bonne et heureuse année à tous !

Bernard GUITTER

Compte-rendu des conseils municipaux

----- Séance du 15 septembre 1997 -----

Ligne de trésorerie

Considérant que les différentes subventions allouées pour les travaux de réfection de la mairie ne seront versées qu'après la fin des travaux, le C.M. décide de demander l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200.000 F. et autorise le maire à effectuer toutes démarches dans ce sens.

Emprunt relais T.V.A.

Le maire informe le C.M. qu'afin de réaliser l'avance du montant de la T.V.A. sur les travaux, il s'avère nécessaire de réaliser un prêt à court terme qui sera remboursé par le reversement de la T.V.A. par l'intermédiaire du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA).

Prévision de travaux pour 1998

Le C.M. envisage les travaux suivants pour l'an prochain :

- Réalisation d'une salle communale
- Pose de bordures de trottoirs Rue duBreuil

Le C.M. sollicite l'établissement de devis par la D.D.E. pour les travaux de voirie et par M. Lépine, architecte pour la salle communale. Il se prononcera lors d'un prochain conseil sur la décision de réaliser ou non ces travaux.

Travaux en forêt communale

Après avoir pris connaissance du programme de travaux établi par l'O.N.F., le C.M. décide d'approuver ce programme créant une recette estimée à 2.350 F. Seule une petite coupe de bois de chauffage est prévue ; il n'est pas envisagé de coupe de bois d'oeuvre.

----- Séance du 7 novembre 1997 -----

Budget supplémentaire de 1997

Le C.M. approuve à l'unanimité, le budget supplémentaire de 1997 présenté par le Maire. Ce budget se présente comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT :	47.261 F.	47.261 F.
INVESTISSEMENT :	81.548 F.	81.548 F.

Travaux de voirie

Après avoir pris connaissance du devis établi par la D.D.E. et qui s'élève à 31.315,67 F TTC, le C.M. décide de faire procéder à la pose de bordures de trottoirs en 1998 Rue du Breuil.

Pour ces travaux, le C.M. sollicite du Conseil général de la Moselle, une subvention au titre des travaux de voirie.

Demande de prêt PALULOS pour le logement communal.

Le C.M. décide de souscrire un prêt PALULOS au taux de 4,80 % sur 15 ans et d'un montant de 200.000 F. destiné à financer les travaux de réfection du logement communal au-dessus de la future mairie. Le C.M. autorise le Maire à signer les contrats de prêt et tout document nécessaire à la réalisation de ce prêt.

Salle communale

Après avoir pris connaissance du devis présenté par M. Lépine, architecte, le C.M. décide de programmer la réalisation d'une salle communale en 1998. Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet mairie + logement. La future salle, sera construite contre le bâtiment mairie et son coût prévisionnel est estimé à 550.000 F H.T. hors honoraires architecte et contrôleur de sécurité. Compte tenu de l'importance de cette réalisation, le C.M. sollicite du Ministère de l'Intérieur, une subvention exceptionnelle de 50.000 F.

Le plan de financement de ce projet est donc arrêté comme suit :

<u>Dépenses</u> :	Travaux	550.000 F. HT
	Honoraires	50.000 F. HT

<u>Recettes</u> :	Subvention départementale :	226.500 F
	Subvention exceptionnelle :	50.000 F.
	Emprunt :	200.000 F.
	Autofinancement :	123.500 F.

La T.V.A. sera financée par un prêt court terme TVA sur le même principe que pour la mairie.

Projet de création d'une P.A.I.O. associative

M. le sous-préfet demande aux différentes communes du bassin de Metz-Campagne de se prononcer sur la création d'une Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation (P.A.I.O.) sous forme associative entre les 117 communes de l'arrondissement, l'Etat, l'ANPE et d'autres partenaires. La participation prévisionnelle pour la première année serait de 2F par habitant. Après avoir délibéré sur ce sujet, le C.M. émet un avis défavorable et décide de ne pas adhérer à cette nouvelle structure.

Répartition de la consommation d'eau du bâtiment école

Suite au transfert du logement du presbytère au premier étage du bâtiment école, le C.M. décide de répartir les factures d'eau au prorata des consommations de chaque occupant (logement et école). M. le Maire est chargé d'émettre chaque semestre, le titre de recette correspondant aux consommations d'eau du logement presbytéral.

Indemnité de conseil du Percepteur

Suite à l'arrivée d'un nouveau percepteur, le C.M. décide de fixer l'indemnité de conseil à 50% du barème prévu par les textes. De même, l'indemnité de confection des budgets est fixée à 100 F.

Acquisition d'un terrain par l'intermédiaire de l'EPML

En vue de la réalisation d'un lotissement communal au lieu-dit Pièce Margot, le C.M. autorise M. le Maire à signer une convention avec l'EPML (organisme qui assure l'acquisition de foncier pour le compte des collectivités avec des frais réduits) en vue de l'acquisition du terrain cadastré Section 21 n° 20 propriété de Mme GOURIER.



Naissances

Justine LOUYOT 7 novembre 1997 à Metz

ELECTIONS

Inscriptions sur les listes électorales

Le parlement a récemment adopté une loi portant inscription automatique des jeunes de 18 ans sur les listes électorales. La commission de révision de la liste électorale reçoit de l'INSEE, une liste comprenant les noms des jeunes concernés par cette mesure. La commission doit vérifier ensuite que ces jeunes sont bien domiciliés dans la commune et qu'ils ne sont pas frappés par la justice d'une interdiction d'exercer leurs droits civiques. L'inscription se fait ensuite automatiquement sans que les intéressés en soient informés. Ils reçoivent au mois de mars suivant leur carte électorale.

Les jeunes qui atteignent 18 ans avant le 1er mars de l'année suivante peuvent toutefois continuer de s'inscrire eux-mêmes comme auparavant. Ils montrent d'ailleurs par ce geste l'attachement qu'il porte à leur qualité de citoyen à part entière conscient de ses droits mais aussi de ses devoirs.

D'autre part, les personnes qui ont emménagé à Beux au cours de l'année et qui souhaitent être inscrites sur la liste électorale de la commune, ont jusqu'au **31 décembre** pour le faire. Il suffit pour cela de passer en mairie.

Dernière minute !

Suite à l'annulation par le Conseil Constitutionnel, de l'élection de M. Jean-Louis MASSON, une élection législative aura lieu les 25 janvier et 1er février prochain. Il est rappelé à ce sujet que les électeurs qui se sont fait inscrire sur la liste électorale en 1997 ne pourront pas voter, leur inscription ne prenant effet qu'au 1er mars 1998. Les électeurs inscrits dans un autre bureau de la même circonscription (METZIII) pourront malgré tout voter pour cette élection, dans leur ancien bureau.. Pour de plus amples renseignements, s'adresser en mairie.

Bienvenue aux nouveaux arrivés dans la commune

En 1996

- Jean-Claude et Gisèle BUSSARD et leur fils Stéphane : 2, rue des chênes

En 1997

- Hervé et Valérie BONOMETTI et leurs enfants Vanessa, Elodie et Jordane : 16, Rue Basse

- Christophe et Christelle VARNIER : 26, rue principale

- Philippe et Isabelle KAHN et leurs enfants Marine et Paul : 26, rue de Luppy

D'autres familles vont prochainement s'installer suite à la vente de plusieurs maisons anciennes intervenues ces derniers temps. Dans quelques mois, il n'y aura plus de maisons inhabitées à Beux !

Séance du 6 décembre 1997

Avenants au marché de travaux mairie + logement

Le C.M. décide de réaliser les travaux supplémentaires suivants :

- Lot n°1 Crépi arrière du bâtiment et pose de pavés de verre à la place de la fenêtre de la cage d'escalier.
- Lot n° 2 Pose de fenêtres de toit d'une taille supérieure à celle prévue initialement et remplacement de pièces de charpente parasitées.
- Lot n° 3 Doublage avec isolation dans l'appartement (cuisine + salon + SdB)
- Lot n° 5 Installation d'un WC et d'un vide seau à la mairie
- Lot n° 7 Pose d'une porte intérieure
- Lot n° 8 Suppression de deux fenêtres (escalier et salle de bains) et pose d'une fenêtre 40X40 dans la salle de bain.

Séance du 29 décembre 1997

Arrêté du projet de révision du P.O.S.

Le C.M. après avoir pris connaissance des différents documents constituant le P.O.S. décide d'arrêter le projet et de le soumettre sous cette forme à la consultation des services puis à l'enquête publique.

Prix du bois d'affouage

Le C.M. décide de maintenir le prix du bois de chauffage à réaliser dans la forêt communale à 50 F. le stère.

Subvention au R.A.S.E.D.

Le C.M. décide d'allouer une subvention de 50 F. au RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté).

Location d'une portion communale

Le C.M. décide de mettre à disposition de M. Roger LOUYOT, une portion communale (section 17 n° 24) d'environ 8 ares par convention précaire et révocable. Le prix de la location sera le même que celui des autres terrains communaux soit 350 kg de blé à l'hectare.



Chaque année un jury intercommunal passe vers la mi-juillet dans les différentes communes faisant partie du SIVOM de Solgne et sélectionne dans chacune d'elles, trois lauréats qui participeront ensuite au concours cantonal. Cette année, les trois lauréats pour Beux sont :

- | | |
|-----------|-------------------------|
| 1er prix | Mme Françoise LANG |
| 2ème prix | Mme Patricia NATUREL |
| 3ème prix | Mme Marie-Paule PIDOLLE |

Ces trois personnes seront invitées personnellement à venir recevoir leur prix lors de la cérémonie qui rassemblera l'ensemble des lauréats du SIVOM de Solgne.

Rappelons un point important : pour pouvoir être sélectionné, le fleurissement doit être visible depuis le domaine public. Certaines maisons très joliment fleuries mais dont la façade sur rue est masquée par une haie de thuyas ou d'autres arbustes du même genre, ne peuvent malheureusement pas être retenues par le jury. Alors soyez sympa, faites profiter le plus grand nombre de votre passion pour les fleurs et les décorations extérieures !

INSOLITE !

A Beux, on a plus souvent l'occasion de voir quelques « chameaux » (à deux pattes) qu'un dromadaire. Celui-ci, appartenant à l'IDEAL CIRCUS qui s'était installé, l'espace d'une journée dans notre village l'été dernier, n'a pas l'air très inspiré par le panneau d'affichage !

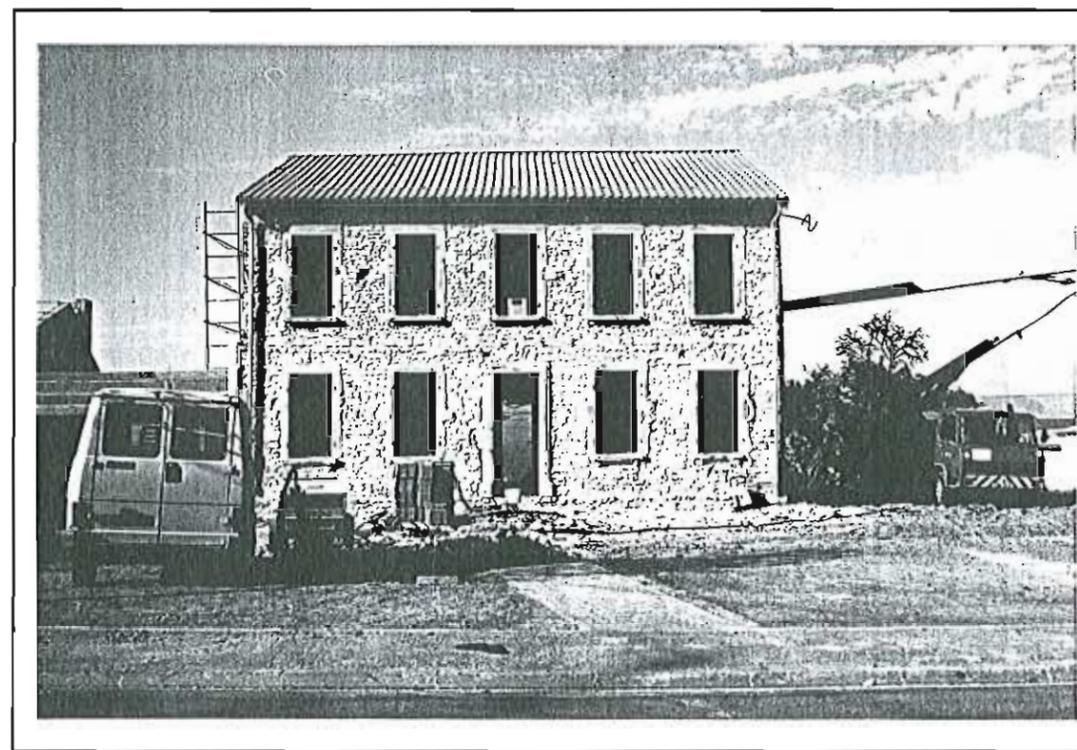


REALISATIONS 1997

Vers la mi-juillet, après de long mois de procédure administrative suite à la passation de marchés publics, les travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère ont enfin pu démarrer.

La bâtisse dont l'état était relativement dégradé a fait l'objet d'une reprise complète en vue de sa transformation en mairie au rez-de-chaussée et en logement locatif au premier étage. Ces travaux vont s'achever très bientôt : le locataire devrait pouvoir emménager le 1er février prochain et dans les semaines suivantes aura lieu le transfert de la mairie. De l'avis de tous, la suppression du mur d'enceinte dégage une nouvelle perspective au centre du village et met en valeur le bâtiment qui date de 1843 et dont le style d'origine a été conservé par l'architecte.

Espérons maintenant que la question de l'ancien foyer en bois, qui est toujours la propriété d'un particulier, trouvera dans les mois qui viennent, une solution amiable.



La suppression du mur d'enceinte ouvre une nouvelle perspective et agrandi la place au centre du village.

Ainsi sera pratiquement achevée l'entreprise d'embellissement du village qui avait été commencée par l'ancienne municipalité (création de trottoirs, installation de bancs et plantations d'arbres) et dont cette réalisation marque l'aboutissement. Même s'il subsiste toujours des points à améliorer, nombreux sont ceux qui reconnaissent déjà que Beux fait désormais partie des plus beaux villages du sud messin ; soyons en tous fiers et poursuivons nos efforts dans ce sens.

LES INVESTISSEMENTS PREVUS EN 1998

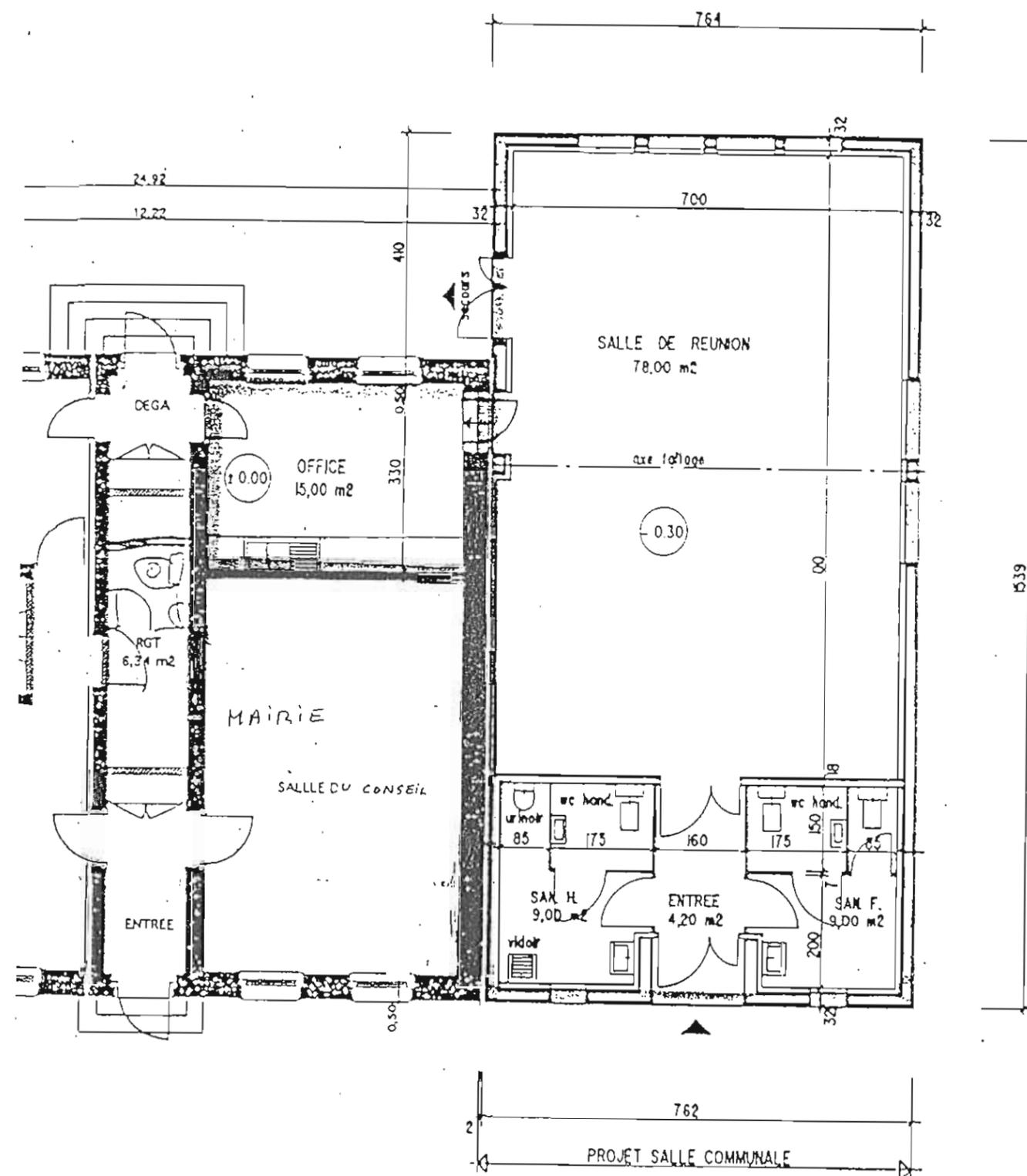
SALLE COMMUNALE

La future salle communale devrait ouvrir ses portes à la fin de l'année prochaine si la subvention du Conseil général est accordée en 1998. Cette construction sera positionnée à côté de la nouvelle mairie (coté droit). Le projet élaboré par M. Pierre LEPINE , architecte qui a déjà réalisé la mairie, s'inscrit dans le même style que le bâtiment auquel il sera accolé. Ce bâtiment comprendra une entrée, des sanitaires, une salle de 78 m² pouvant accueillir environ 80 personnes et enfin une cuisine. Ces locaux seront complètement indépendants de la mairie. Le projet retenu devrait être un bon compromis entre les besoins qui se sont fait jour suite au sondage de 1996 et les possibilités financières de la commune.

Ci-contre, une vue en plan des futures installations.

Bordures de trottoirs rue du Breuil.

D'autre part, le conseil municipal a également décidé de faire procéder à la pose de bordures de trottoirs rue du Breuil, coté est c'est à dire le long des habitations existantes depuis le pont sur le ruisseau jusqu'à l'angle du jardin de M. Mathieu soit environ 100 m. Un devis élaborée par la D.D.E. estime le montant de ces travaux à 31.316 F. Ces aménagements, permettront de délimiter clairement la chaussée. Il sera possible ensuite aux riverains de terminer l'aménagement des abords de leurs propriétés. Les bordures devraient éviter, en période de fortes pluies, le ruissellement en direction des habitations comme cela s'était déjà produit.



6 communes réfléchissent ensemble à leur assainissement

Le 28 février dernier, les maires de 6 communes (Aube, Bazoncourt, Beux, Lemud, Sanry sur Nied et Sorbey) se sont réunis en mairie de Sanry sur Nied en présence de M. Boyon secrétaire général de la sous-préfecture, M. Alain MULLER subdivisionnaire de la DDE de Metz-Pange, MM Wendling et Henry de la DDAF de Boulay et Mme Pelouin de l'Agence de l'Eau.

Le but de cette réunion était de voir de quelle façon il était possible d'atteindre les objectifs de qualité qui sont fixés par la loi sur l'eau de 1992 et qui devront être atteints d'ici 5 à 10 ans.



Les maires des 6 communes avec les spécialistes des diverses administrations en mairie de Sanry sur Nied.

Il ressort de la discussion avec les spécialistes présents, qu'une étude diagnostique ainsi qu'une étude de récolement des réseaux devront être menées dans 5 des 6 communes. En effet, pour Lemud, ces études ont déjà été réalisées. Ces études qui s'étaleront sur 12 à 18 mois, permettront le moment venu de choisir le type d'assainissement le mieux adapté techniquement et économiquement à chaque commune et d'en appréhender le coût.

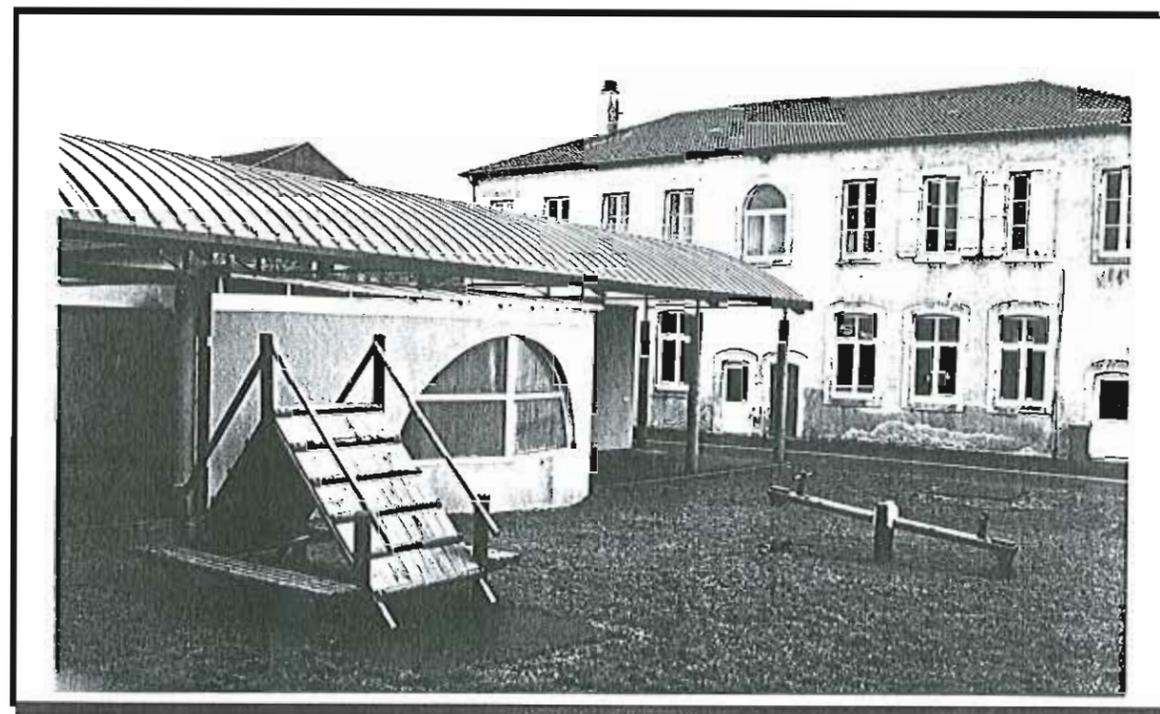
Les conseils municipaux de chacune de ces communes se sont réunis pour décider de participer ou non à cette étude. Le conseil municipal de Beux a décidé d'adhérer au projet le 3 juillet dernier. La maîtrise d'ouvrage de ces études a été confiée par convention à la commune d'Aube qui agira au nom et pour le compte des 5 communes concernées. La maîtrise d'oeuvre a été confiée à la D.D.A.F. (génie rural).

Une fois les résultats de ces études connus, chaque commune décidera quelle sera la meilleure solution pour assainir ses eaux usées et rejeter dans la Nied, une eau parfaitement épurée. La solution pourra être collective (station d'épuration ou lagunage) ou individuelle (fosse septique dans chaque maison) ou mixte (solution collective pour une partie de la commune et solution individuelle pour d'autres quartiers). Quoi qu'il en soit, la population sera tenue informée de la suite réservée à cette importante question dans les prochains numéros de Beux-Info.

Nouvelles des écoles

La deuxième classe maternelle maintenue à Luppy.

Depuis le mois de février 1997, la question était en suspens : la deuxième classe maternelle de l'école de Luppy allait-elle fermer par manque d'effectifs ? En effet, le nombre d'élèves inscrit pour la rentrée de septembre 97 était insuffisant (sans prendre en compte les tout petits) ce qui avait entraîné le gel d'une des classes. Les premiers jours après la rentrée ont vu le passage de représentants de l'Inspection de l'Education nationale afin de vérifier les effectifs. La forte mobilisation des parents et des élus, ainsi que la compréhension de Mme l'Inspectrice d'Académie qui a pris en compte les conditions matérielles de scolarisation a joué en faveur du maintien des deux classes. Mais ce n'est sans doute que partie remise ; sans une remontée significative des effectifs, on se dirige d'ici 1 ou 2 ans vers une fermeture en maternelle que se répercutera inévitablement en élémentaire quelques années plus tard.



L'école de Luppy vu de la cour avec le nouveau préau et les jeux installés il y a quelques mois.

M. DALMART assure le remplacement de Mme MORLOT à Beux.

Dans la classe de CE2-CM1 de Beux, l'institutrice en poste est en congé maternité depuis le début de l'année. Elle est remplacée dans ses fonctions par M. DALMART, du corps des instituteurs remplaçants, et qui devrait occuper le poste jusqu'au retour de Mme MORLOT prévu pour le 22 janvier 98.

Il y a 57 ans... Beux était évacué.

Il y a 57 ans, après la débâcle de 1940, l'envahisseur allemand occupe notre pays et particulièrement les anciennes régions annexées (Alsace et Moselle) considérées comme faisant partie du Reich. Pour faciliter la germanisation de ces contrées, l'Allemagne décide d'évacuer la majorité des ressortissants mosellans et alsaciens. Ainsi, village après village, des convois sont organisés. En bus puis en train, de nombreuses familles sont contraintes d'abandonner la quasi totalité de leurs biens et de partir pour une destination inconnue dans le sud de la France.

Concernant notre village, le départ eu lieu le 19 novembre 1940. Les bus arrivèrent à 9h15 au village. Chacun avait droit à 30 kg de bagages. Deux heures plus tard à 11h15, ce fut le départ. Les familles partirent d'abord pour Metz à la gare de marchandises. De là, elles prirent le train pour une destination alors inconnue. La ligne de démarcation qui séparait la France occupée de la zone libre fut franchie à hauteur de Mâcon. Là, la population fut accueillie par la Croix-Rouge qui fournit un repas. Des soldats français présents à cet endroit, présentèrent les armes au passage du convoi. De là le train mis le cap sur Lyon puis le Sud-Ouest jusqu'à Pau. Après deux jours et demi de périple dans des conditions difficiles, le voyage se termina en bus pour déposer les différents groupes aux points de chute que les autorités locales avaient prévues. Une anecdote à ce sujet pour dire que suite à une confusion du chauffeur de bus, un groupe fut déposé par erreur à Casteide-Candau au lieu de Casteide-Cami qui était plus proche d'Artix.

Toute la population de Beux fut donc regroupée dans trois villages Artix, Labastide-Cézéracq et Casteide-Candau. Ces villages sont situés à environ 5 km au sud-est de Lacq entre Pau et Orthez dans les Pyrénées-Atlantiques (à l'époque on disait Basses-Pyrénées). Le "gros de la troupe" fut

logé à Labastide-Cézéracq tandis qu'un groupe s'installa à Casteide-Candau et un dernier à Artix. Sur place l'accueil fut un peu réservé les premiers jours. Le logement se fit à l'hôtel pour une nuit ou deux, le temps pour les autorités locales de réquisitionner des maisons inoccupées qui étaient assez nombreuses dans le secteur. Cette région autour de Pau était déjà très touristique et la douceur du climat donnait un peu de baume au coeur à nos exilés.

Passé les premiers jours il fallut trouver à chacun une occupation pour survivre et assurer le quotidien. L'Etat versait à chaque famille une allocation minimum de 12 francs par jour et par personne, qui permettait juste de vivre. Au bout d'un moment, la plupart des exilés avaient trouvé une activité qui dans une ferme, qui dans une petite usine, d'autres encore chez les artisans ou commerçants du cru.

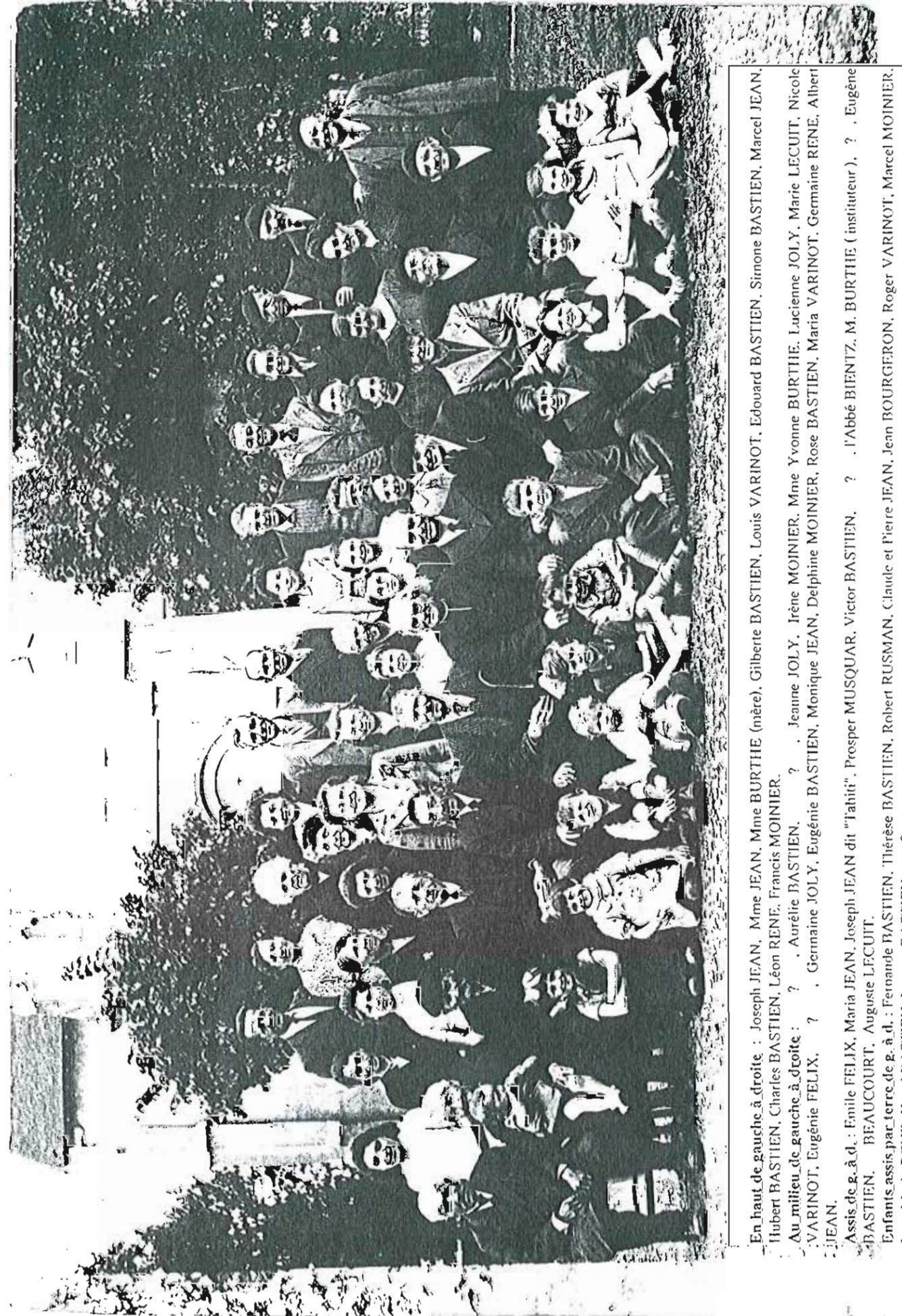
Combien de temps allait durer cet exode ? Nul ne pouvait répondre à cette question à ce moment. En fait, ce sont quatre années et demi que nos concitoyens furent séparés de leur village natal. Quelles nouvelles avait-on du pays ? Comment pouvait-on communiquer avec ceux qui étaient restés à Beux ? Comme on peut l'imaginer, les communications à l'époque n'étaient pas faciles. Le courrier était quasiment inexistant et soumis à la censure. De plus, avec qui correspondre ! Parfois, une lettre arrivait à destination par l'intermédiaire de cheminots mais les renseignements étaient rares et assez vagues.

Nous verrons dans un prochain numéro la suite de cette page d'histoire locale noyée dans la grande histoire de notre pays.

Ci-contre une photo d'une partie des habitants de Beux prise à Labastide-Cézéracq (Pyrénées-Atl.) en 1942.

(Photo aimablement prêtée par M. Robert Varinot)

Les anciens de la commune se reconnaîtront peut-être ainsi que des membres de leurs familles ou des amis.



En haut de gauche à droite : Joseph JEAN, Mme JEAN, Mme BURTHE (mère), Gilberte BASTIEN, Louis VARINOT, Edouard BASTIEN, Simone BASTIEN, Marcel JEAN, Hubert BASTIEN, Charles BASTIEN, Léon RENE, Francis MOINIER.
Au milieu de gauche à droite : Jeanne JOLY, Irène MOINIER, Mme Yvonne BURTHE, Lucienne JOLY, Marie LECUIT, Nicole VARINOT, Eugénie FELIX, Germaine JOLY, Eugénie BASTIEN, Montique JEAN, Delphine MOINIER, Rose BASTIEN, Maria VARINOT, Germaine RENE, Albert JEAN.
Assis de g. à d. : Emile FELIX, Maria JEAN, Joseph JEAN dit "Tahiti", Prosper MUSQUAR, Victor BASTIEN, ? , l'Abbé BIENZ, M. BURTHE (instituteur), ? , Eugène BASTIEN, BEAUCOURT, Auguste LECUIT.
Enfants assis par terre de g. à d. : Fernande BASTIEN, Thérèse BASTIEN, Robert RUSMAN, Claude et Pierre JEAN, Jean ROURGERON, Roger VARINOT, Marcel MOINIER, Jean-Marie RENE, Henri BASTIEN, Lorette BASTIEN, ?
Le personnes marquées d'un "?" n'ont pas été identifiées : certaines d'entre elles n'étaient pas de Beux.

Un boxeur professionnel à BEUX



La Boxe est un sport particulier qui a ses défenseurs et ses détracteurs. Quoiqu'il en soit, il faut respecter le courage de ceux qui enjambent les cordes d'un ring.

La Boxe est un sport olympique qui a également une frange "professionnelle" qui a connu et qui connaît encore de véritables champions: CARPENTIER, CERDAN, BOUTIER, JAQUOT, MONA, BOUDOUANI, TIOZZO..... pour ne citer que les plus connus sans oublier David GUERULT de Dombasle, actuel Champion d'Europe et seul Lorrain à n'avoir jamais obtenu un tel titre!

Il y a actuellement en France un peu plus de 300 boxeurs "professionnels".

L'un d'entre eux habite notre commune depuis 8 ans, il s'agit de *Steve LEMMER* qui réside chez ses parents au 15, rue de Luppy.

Quand il est arrivé à Beux en septembre 1989, Steve avait pratiqué la "Boxe Éducative" au club de Joeuf et avait décidé de jouer au hand-ball au SMEC de Metz.

Après un accident sportif (déchirure des ligaments croisés), il décidait de revenir à la boxe.

Il est à présent licencié au club de Pont-à-Mousson et après une carrière amateur riche de 74 combats qui l'a amené 2 fois aux 1/4 de finales des championnats de France amateurs, il est passé "indépendant" en 1996/97.

Cette année de transition entre l'amateur et le professionnel a permis à Steve de se situer et de constater qu'il pouvait essayer d'entamer une nouvelle carrière parmi cette élite.

C'est ce qu'il a décidé de faire cette année en signant une licence "professionnelle".

Le terme "professionnel" ne signifie pas que l'on fasse de ce sport une profession, mais cela veut dire que l'on se situe dans une pratique légèrement différente de la boxe amateur (nombre de reprises supérieur à la boxe amateur, pointage différent, prenant en compte d'autres critères, notamment l'efficacité).

À côté de cette activité sportive particulière, Steve est un garçon "bien dans sa tête" qui a d'abord pensé à assurer son avenir professionnel.

Après avoir passé son bac et travaillé comme représentant (en livres et en alarmes), il est entré en apprentissage au Crédit Agricole et a passé au bout de deux ans un DUT "Techniques de commercialisation" qu'il a brillamment obtenu en août 1997.

Ce diplôme lui a permis d'être embauché au Crédit Agricole à TOUL dès septembre 1997.

Rassuré à présent sur son avenir professionnel, il peut alors s'attarder sur ses ambitions sportives et décide ainsi de prendre une licence de boxeur professionnel.

Un entraîneur qu'il connaît bien et qui le connaît bien

Pour obtenir sa licence, il doit signer un contrat avec un entraîneur manager, titulaire d'un brevet d'état.

Il n'a pas beaucoup à chercher puisque son père Georges est titulaire de ce diplôme.

Georges a également un passé de boxeur imposant sur lequel nous reviendrons peut-être dans un prochain article. Il a disputé 150 combats "amateur" et une trentaine de combats "professionnel", c'est dire qu'il connaît bien le sujet.

Président du Comité Régional d'Alsace-Lorraine depuis 1991, il a dû abandonner son fauteuil pour pouvoir suivre la carrière de son fils.

En effet, les statuts de la Fédération Française de Boxe interdisent le cumul de la fonction de Président d'un Comité Régional avec celle d'entraîneur.

Georges a donc été contraint de choisir et il a choisi de s'occuper de son fils.

Il a certainement fait le bon choix et nous souhaitons bonne chance à ce duo de choc!!

Ce duo va bientôt devenir "trio" car Franck, le jeune frère de Steve a décidé de suivre sa voie et vient de signer sa première licence de boxe amateur senior.

Affaire à suivre.....





SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE
MAISON DE RETRAITE « LES CHENES »
39, cours du 19 Novembre 1944
B.P. 3
57690 CREHANGE
Tél. : 03.87.91.41.22

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE POUR LES PERSONNES AGEES DE PLUS DE 60 ANS

PRESENTATION GENERALE:

Courant du mois d'octobre 1996, la Maison de retraite « les CHENES » d'HOSPITALOR CREHANGE, met en place un service de portage de repas à domicile. Malgré l'agrément de restaurant social des Maisons de Retraite d'HOSPITALOR, il s'avère que certaines personnes ne peuvent pas se déplacer.

- * Problèmes de santé empêchant la locomotion.
- * Problème de moyen de transport pour les personnes un peu éloignées.

Le service de portage de repas apporte donc un plus indéniable:

- * à l'hébergement en Maison de Retraite
- * aux soins assurés par le Service de Soins à Domicile d'HOSPITALOR
- * à la possibilité de restauration au Restaurant Social de la Maison de Retraite
- * à l'intervention d'une aide ménagère à Domicile

LE SECTEUR

Le secteur d'intervention du service de portage couvre le canton de FAULQUEMONT, ainsi qu'une grande partie du canton de GROSTENQUIN, ainsi que la zone d'influence de l'Association AGREA 2000 de REMILLY.

POURQUOI UN SERVICE DE PORTAGE ?

Porter des repas à domicile pour des personnes âgées permet d'intervenir sur deux plans majeurs:

- * **la santé:** Une bonne alimentation peut avoir des répercussions importantes sur l'état de santé général. En complément d'une aide ménagère et de soins infirmiers à domicile, l'apport journalier d'une bonne alimentation participe donc au maintien à domicile des personnes âgées. Le service veillera donc tout particulièrement à coordonner son intervention avec tous les intervenants sociaux, médicaux et familiaux, afin de soutenir au mieux la personne âgée à domicile et l'aider dans son choix de vie.

- * **les aspects psychologiques:**

Difficulté d'approvisionnement, difficulté de locomotion ne permettant pas de se déplacer pour faire les courses, pas de moyen de déplacement, sont des facteurs à prendre en compte. Le portage de repas à domicile doit permettre de briser partiellement une certaine solitude et satisfaire un plaisir qui reste important à tout âge. Le service s'attachera donc à établir une relation de confiance notamment entre la personne âgée et la personne amenée à effectuer les livraisons. Celle-ci prendra le temps d'expliquer les techniques de remise en température des plats cuisinés. Elle devra être le relais vers la centrale de fabrication.

Le service veillera à ne pas entrer en concurrence avec le commerce local et avec les solidarités de voisinage quand elles existent. Si possible il cherchera à les développer, et tout au moins à les soulager.

MODALITES PRACTIQUES DE FONCTIONNEMENT:

1/ CONDITIONS D'ADHESION AU SERVICE:

Le service de portage de repas à domicile est réservé aux personnes âgées de plus de 60 ans. Pour les personnes de moins de 60 ans, une dérogation est possible sous conditions particulières.

2/FICHE DE RENSEIGNEMENT:

Une fiche de renseignement sera obligatoirement complétée.

Elle permettra de donner tous les renseignements nécessaires concernant les aides possible pour la prise en charge des frais de repas: Une personne se déplacera à domicile pour apporter une aide administrative à la constitution du dossier.

3/ LES REPAS

Ils seront préparés par les cuisiniers de la maison de retraite de CREHANGE, ce qui est une garantie de qualité de repas adaptés aux personnes du troisième âge.

4/ Les COMMANDES:

* pour les utilisateurs réguliers du service:

les menus sont proposés le **Lundi** pour la semaine suivante
les commandes de repas sont relevées au plus tard le **Jeudi** pour la semaine suivante

* pour les utilisateurs occasionnels

les réservations de repas devront se faire au plus tard le vendredi précédent le jour de livraison.

* possibilité de décommander:

A titre exceptionnel, il sera possible de décommander une livraison de repas au plus tard à 9 heures le jour de livraison. Le repas ne sera alors pas facturé.

5/ LE PRIX:

Il est fixé pour 1996 et pour 1997 à **40 frs** pour le repas principal

La prestation REPAS comprend:

- * la livraison à domicile de repas
- * une soupe
- * une entrée
- * un plat de résistance et son accompagnement
- * un fromage
- * un dessert.

Le pain et la boisson ne sont pas inclus dans la prestation.

Une prestation GOUTER

pourra également être assurée en plus du repas principal

6/Les AIDES possible:

* L'aide sociale:

Pour les personnes ne dépassant pas un certain plafond de ressource,

au 01/01/97: * 42 193 frs pour une personne seule

* 73 906 frs pour un couple

il sera possible d'établir un dossier d'Aide Sociale, permettant une prise en charge partielle des frais de portage de repas à domicile pour les personnes âgées.

prise en charge: 27, 40 frs pour un repas

17, 05 frs pour un goûter

Tout dossier d'aide sociale sera déposé avec l'aide de l'établissement auprès de la commune de résidence de la personne bénéficiaire du service, en accord avec cette dernière.

* les aides des caisses de retraite:

Certaines caisses de retraite peuvent apporter une participation financière. Les montants sont variables en fonction des choix de chaque caisse. Ces aides ne sont pas cumulables entre elles, ni avec une prise en charge par l'aide sociale.

7/ LA LIVRAISON:

Elle s'effectuera en liaison froide, sous forme de barquettes operculées comportant:

- * la nature du contenu
- * le jour de fabrication
- * la date limite de consommation.

En fonction du secteur géographique et des disponibilités du service, les jours et heures de livraison seront convenus par avance avec la personne à domicile ou à défaut sa famille ou le voisinage.

8/ LE MATERIEL NECESSAIRE:

Il appartiendra à la personne livrée à domicile de détenir:

- * un réfrigérateur permettant de conserver à bonne température les repas livrés d'avance
- * un four pour le réchauffage (de préférence un four à micro onde)

Pour tous renseignements s'adresser à:

HOSPITALOR
Maison de retraite « les CHENES »
Cours du 19 nov 1944
57 690 CREHANGE
Tél : 03. 87.91.41.22

ou

AGREA 2000
REMILLY
Tél. : 03.87.64.61.12
ou 03.87.86.19.67

BON Appétit

MODALITES PRATIQUES DE FONCTIONNEMENT:

1/ CONDITIONS D'ADHESION AU SERVICE:

Le service de portage de repas à domicile est réservé aux personnes âgées de plus de 60 ans. Pour les personnes de moins de 60 ans, une dérogation est possible sous conditions particulières.

2/FICHE DE RENSEIGNEMENT:

Une fiche de renseignement sera obligatoirement complétée.

Elle permettra de donner tous les renseignements nécessaires concernant les aides possible pour la prise en charge des frais de repas. Une personne se déplacera à domicile pour apporter une aide administrative à la constitution du dossier.

3/ LES REPAS

Ils seront préparés par les cuisiniers de la maison de retraite de CREHANGE, ce qui est une garantie de qualité de repas adaptés aux personnes du troisième âge.

4/ Les COMMANDES:

* pour les utilisateurs réguliers du service:

les menus sont proposés le **Lundi** pour la semaine suivante
les commandes de repas sont relevées au plus tard le **Jeudi** pour la semaine suivante

* pour les utilisateurs occasionnels

les réservations de repas devront se faire au plus tard le vendredi précédent le jour de livraison.

* possibilité de décommander:

A titre exceptionnel, il sera possible de décommander une livraison de repas au plus tard à 9 heures le jour de livraison. Le repas ne sera alors pas facturé.

5/ LE PRIX:

Il est fixé pour 1996 et pour 1997 à **40 frs** pour le repas principal

La prestation REPAS comprend:

- * la livraison à domicile de repas
- * une soupe
- * une entrée
- * un plat de résistance et son accompagnement
- * un fromage
- * un dessert.

Le pain et la boisson ne sont pas inclus dans la prestation.

Une prestation GOUTER

pourra également être assurée en plus du repas principal

6/Les AIDES possible:

* L'aide sociale:

Pour les personnes ne dépassant pas un certain plafond de ressource,

au 01/01/97: * 42 193 frs pour une personne seule

* 73 906 frs pour un couple

il sera possible d'établir un dossier d'Aide Sociale, permettant une prise en charge partielle des frais de portage de repas à domicile pour les personnes âgées.

prise en charge: 27, 40 frs pour un repas

17, 05 frs pour un goûter

Tout dossier d'aide sociale sera déposé avec l'aide de l'établissement auprès de la commune de résidence de la personne bénéficiaire du service, en accord avec cette dernière.

* les aides des caisses de retraite:

Certaines caisses de retraite peuvent apporter une participation financière. Les montants sont variables en fonction des choix de chaque caisse. Ces aides ne sont pas cumulables entre elles, ni avec une prise en charge par l'aide sociale.

7/ LA LIVRAISON:

Elle s'effectuera en liaison froide, sous forme de barquettes operculées comportant:

- * la nature du contenu
- * le jour de fabrication
- * la date limite de consommation.

En fonction du secteur géographique et des disponibilités du service, les jours et heures de livraison seront convenus par avance avec la personne à domicile ou à défaut sa famille ou le voisinage.

8/ LE MATERIEL NECESSAIRE:

Il appartiendra à la personne livrée à domicile de détenir:

- * un réfrigérateur permettant de conserver à bonne température les repas livrés d'avance
- * un four pour le réchauffage (de préférence un four à micro onde)

Pour tous renseignements s'adresser à:

HOSPITALOR
Maison de retraite « les CHENES »
Cours du 19 nov 1944
57 690 CREHANGE
Tél : 03.87.91.41.22

ou

AGREA 2000
REMILLY
Tél. : 03.87.64.61.12
ou 03.87.86.19.67

BON Appétit

6 et 7 septembre 1997 ... C'est la fête au village ...

La traditionnelle fête patronale qui a lieu généralement autour du deuxième dimanche de septembre a connu une nouvelle fois un beau succès. Samedi soir, le bal populaire animé par MUSIC 2000 a rassemblé de nombreux jeunes du village et des environs. L'ambiance était excellente et la fête s'est terminée très tard. Le « retour dans les foyers » a parfois été difficile. La croix du calvaire s'en souvient encore. Et quand la sagesse populaire dit qu'il doit y avoir un bon dieu pour les ivrognes cela doit être vrai car on peut imaginer ce qui aurait pu se passer si cette croix de pierre, d'une cinquantaine de kilos, installée à 3 mètres de haut, était tombée sur la tête de ceux qui, par jeu ou suite à un pari stupide, se sont pendus après ! Fermons la parenthèse mais espérons que la leçon aura porté et que cette triste expérience ne se renouvellera pas.



Le lancer d'oeufs : une épreuve particulièrement appréciée ... du public.

Dimanche, la journée a débuté par un apéritif offert par l'Association de Beux, qui a permis à de nombreuses personnes de se retrouver autour du verre de l'amitié. La tournée des rubans a démarré vers 12h30. Un accordéoniste, entouré d'une dizaine de jeunes du village, est allé de porte en porte proposant à chacun des airs connus. La balade s'est poursuivie jusqu'à Dain en Saulnois. L'après-midi s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse grâce à l'animation de MUSIC 2000 dont l'animateur a su captiver le public avec ses nombreuses épreuves toutes très amusantes dont les vainqueurs se sont vu décerner le titre de parrain et marraine de la fête. La soirée s'est terminée par un repas dansant sur la place du village.

Encore merci à tous pour votre participation et notamment, aux quelques jeunes qui sont venus donner un coup de main aux membres de l'Association pour le montage et le démontage des installations (tentes, piste de danse, etc...) ainsi qu'aux personnes ayant fourni des lots pour la tombola.

J O U R	SOLGNE	BUCHY	SAILLY ACHAT.	SECOURT	LIEHON	BEUX
Sam. 27 Décembre						19 h
Dim. 28 "	11 h			10 h		
Sam. 3 Janvier 98					19 h	
Dim. 4 "	11 h		10 h			
Sam. 10 "				19 h		
Dim. 11 "	11 h ADAP	11 h				10 h
Sam. 17 "			19 h			
Dim. 18 "	11 h				10 h	
Sam. 24 "						19 h
Dim. 25 "	11 h			10 h		
Sam. 31 "					19 h	
Dim. 1 Février	11 h		10 h			
Sam. 7 "				19 h		
Dim. 8 "	11 h ADAP	11 h				10 h
Sam. 14 "			19 h			
Dim. 15 "	11 h				10 h	
Sam. 21 "						19 h
Dim. 22 "	11 h			10 h		
Mer. 25 "	20 h					
Sam. 28 "					19 h	
Dim. 1 Mars	11 h		10 h			
Sam. 7 "				19 h		
Dim. 8 "	11 h ADAP	11 h				10 h
Sam. 14 "			19 h			
Dim. 15 "	11 h				10 h	
Sam. 21 "						19 h
Dim. 22 "	11 h			10 h		
Sam. 28 "		19 h				
Dim. 29 "	11 h		10 h ADAP			
Sam. 4 Avril					20 h	
Dim. 5 "	11 h		10 h			

DATES A RETENIR PAR LES INTERESSES :

+ REUNIONS DE PREPARATION AUX BAPTEMES :

Vendredi 16 janvier 1998 à 20 h 30 au presbytère de Solgne
 Vendredi 13 février 1998 à 20 h 30 au presbytère de Solgne
 Vendredi 13 mars 1998 à 20 h 30 au presbytère de Solgne

+ REUNIONS DE FORMATION CHRETIENNE : (Nouveau cathéchisme pour adultes)

Elles auront lieu les mercredis 7 janvier, 4 février et 4 mars 1998 à 20 h 30 au presbytère de Solgne... Tous les intéressés seront les bienvenus !

+ PREMIERE COMMUNION :

Les parents des enfants qui sont en première année de préparation à la Communion sont invités à une deuxième réunion le mercredi 14 janvier à 20 h 30 au presbytère de Solgne, et à une troisième le vendredi 27 février 1998.

+ Mercredi 25 février à 20 h 45 au presbytère de Solgne: Etablissement du programme des chants pour Pâques.

PAGE PRATIQUE

VOTRE MAIRIE ET SON ORGANISATION

Mairie : 35, Rue principale 03.87.57.64.30

Permanence du secrétariat : **Lundi de 17 h 30 à 19 h.**
Jeudi de 18 h 30 à 20 h.

Maire : M. Bernard GUITTER 19, Rue de Luppy 03.87.57.61.47
 Adjoints : M. Claude JOLY 3, Rue principale 03.87.57.73.84
 M. Philippe LEROY 27, Rue principale 03.87.57.77.17

Secrétaire de mairie : M. Daniel SZYSKOWSKI

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (Regroupement pédagogique avec Luppy)

Maternelle (2 classes à Luppy) Directrice Mme CARDON
 Ecole de Beux (1 classe : CE 2 + CM1) Directrice Mme MORLOT
 Ecole de Luppy (2 classes : CP+CE1, CM1+CM2) Directrice Mme NOWICKI

OU S'ADRESSER POUR :

Urbanisme : S'adresser en mairie ou D.D.E. ci-dessous
 D.D.E. Metz-Nord 10, Rue Périgot à METZ 03.87.57.57.57
 Eau : Sté Mosellane des Eaux à Metz 03.87.66.26.57
 Electricité : U.E.M. Boulevard du Pontiffroy à Metz 03.87.34.44.44
 Poste : Bureau de poste de Rémilly Rue de la gare à Rémilly 03.87.64.64.64
 Perception : Trésorerie de Rémilly 1, Rue du parc à Rémilly 03.87.64.60.47
 Assistante sociale : Centre médico social de St-Julien les Metz 03.87.75.05.10
 A.N.P.E. : Agence Place St-Nicolas à Metz 03.87.75.92.60

URGENCES

Gendarmerie : Brigade de Rémilly 03.87.64.61.00 ou le 17
 Pompiers : Centre de secours de Rémilly 03.87.64.73.33 ou le 18

ORDURES MENAGERES

Collecte des ordures ménagères : Lundi matin à partir de 7 h. (si férié, report au lendemain)

Déchetterie de Rémilly (Route de Béchy) Lundi au vendredi 14 h à 18 h (hiver) ou 15h à 19h (été)
 Samedi de 9 h à 18 h (hiver) ou 10h à 19 h (été).

EGLISE ET COMMUNAUTE RELIGIEUSE

Culte catholique : Presbytère de Solgne Père SCHWEITZER 03.87.57.71.28
 Conseil de Fabrique : Présidente Mme B. HOCQUART 03.87.57.78.03

LOISIRS

Association de Beux Président : M. Alain ANTOINE 03.87.57.76.23